

AHOURSES

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATIONS

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE LOCATION

1. PARTIES AU CONTRAT

« Le client », « le réservant », ou le « locataire » désigne toute personne physique qui réserve un séjour.

« Le Loueur », « l'exploitant » désigne l'exploitant du gîte proposé à la location, ainsi que le fournisseur des prestations proposées sur site.

Le client déclare expressément, en acceptant les présentes conditions générales de location être majeur, avoir la pleine capacité juridique de contracter.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat pour objet d'assurer les conditions générales de réservation et de location d'un séjour au sein du Gîte CAHOURSES sis à CADALEN.

En acceptant les présentes conditions générales, le client accepte le règlement intérieur du gîte CAHOURSES et de celui des éléments commun mis à sa disposition avec la location (piscine, spa, espace bar...) ou mis à sa disposition dans le cadre d'un forfait supplémentaire (sauna, hammam...etc).

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DU CONTRAT

3. INCESSIBILITE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu intuitu personae et ne peut être cédé.

4. CAPACITE D'HEBERGEMENT

Le contrat est établi pour une capacité précise de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil. Le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

5. ANIMAUX DOMESTIQUES

Le contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique.

La présence d'un animal domestique donne lieu à une majoration du coût du séjour de 10 € par jour, ainsi qu'au versement d'une caution complémentaire de 300 €.

A cet effet, le client s'oblige à en informer préalablement le Loueur.

En tout état de cause, seul un animal domestique de petite taille pourra être accepté, celui-ci devra être tenu en

laisse en dehors du logement.

Le client est responsable de la propreté de son animal domestique et s'oblige à ramasser toutes ses déjections.

En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser le séjour.

Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

La fiche descriptive précise les suppléments de tarifs éventuels à prévoir.

Tarif animal, supplément caution, supplément forfait ménage, des modalités de séjour spécifiques aux animaux familiaux pourront être précisées par le propriétaire dans un règlement intérieur affiché dans l'hébergement.

Le contrat pourra être résilié au tort du client en cas de non-respect de ses conditions durant le séjour.

6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives concernant le client recueillies par le Loueur font l'objet d'un traitement informatique conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004. Le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Si le client souhaite exercer ce droit, il lui suffit d'écrire au loueur, ou d'en faire la demande par courrier électronique. Les données saisies sur le formulaire de réservation demeurent confidentielles au loueur.

7. LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution des présentes relève de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire d'ALBI.

Préalablement à toute action, la partie la plus diligente sollicitera l'intervention d'un médiateur à titre conventionnel. Les frais de la médiation seront partagés par moitié entre les parties.

Chaque partie s'oblige à participer à minima à une première réunion plénière de médiation.

Au cas de désaccord, la partie la plus diligente sollicitera un procès-verbal d'échec de la médiation auprès du médiateur, et pourra alors procéder à la résolution du litige par voie judiciaire.

CONDITIONS GENERALES RELATIVES AUX RESERVATIONS

8. MODALITES DE RESERVATIONS

Toute réservation s'accompagne du versement d'un acompte :

- Pour toute location effectuée entre 6 mois et 30 jours avant le début de séjour : un acompte de 25% du montant de la réservation sera effectué à la conclusion du contrat, le solde sera réglé 30 jours avant le début du séjour
- Pour toute location effectuée 30 jours au moins avant le début du séjour : la totalité du prix du séjour sera exigée.

Réservation en ligne : La réservation peut intervenir en ligne, sur le site www.les-cahourses.fr.

Après avoir posé une option sur le calendrier de réservation mentionnant la durée et les dates du séjour envisagé, accompagné des coordonnées complètes du client (nom prénom, adresse domicile, coordonnées téléphoniques, adresse de courrier électronique).

En posant cette option, le client bloque la réservation du séjour, pour la durée et aux dates mentionnées, de midi le premier jour de réservation à midi le dernier jour de réservation pendant un délai de 7 jours. Cette période de 7 jours est considérée comme une période de « Pré-réservation »

Dans les 24 heures du début de la pré-réservation le client recevra le contrat de location, ainsi que le relevé d'identité bancaire du Loueur, par voie de courrier électronique. Il s'oblige à procéder au virement du montant de l'acompte, ainsi qu'à la signature électronique du contrat de location et de réservation.

Réservation téléphonique : La réservation peut intervenir sur appel téléphonique, après avoir validé avec le loueur les dates de location, et échangés les coordonnées du client.

La réservation sera acquise à la double condition de la réception par le loueur en double exemplaire :

- du contrat de location paraphé signé,
- des conditions générales de réservation et de location paraphées et signées,
- du règlement intérieur paraphé et signé,
- d'une copie de la pièce d'identité du locataire réservant,

Et de la bonne réception du chèque d'acompte du bon montant.

9. ABSENCE DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, les réservations effectuées par courrier postal ou électronique, téléphone, ou sur le site ne bénéficie pas du délai de rétractation.

10. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Loueur.

Pour toute annulation du fait du client, le remboursement, à l'exception des frais de réservation forfaitairement estimé à 40 €, sera effectué dans les conditions contractuelles suivantes :

- Annulation notifiée jusqu'au 31^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il ne sera retenu que l'acompte de 25% versé, majoré des frais de réservation de 40 € que le réservant s'oblige à payer concomitamment à la notification, soit par chèque présentant une provision suffisante, soit par virement bancaire. A défaut, une pénalité de 10% par jour de retard sera due au loueur.
- Annulation notifiée entre le 30^{ème} jour et le 11^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du montant de loyer, majoré des frais de réservation de 40 €.
- Annulation à compter du 10^{ème} jour avant le séjour, ou non présentation : il ne sera procédé à aucun remboursement.

11. INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption. Du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

12. ANNULATION DU FAIT DU LOUEUR

Lorsque, avant la date prévue du début du séjour, le loueur annule le séjour, il doit en informer le réservant par lettre recommandée avec avis de réception.

Le réservant sera remboursé immédiatement et sans pénalités, des sommes versées.

Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Cette dernière disposition ne s'applique pas lorsque le loueur propose un séjour de substitution dans les conditions ci-après relatées.

13. SEJOUR DE SUBSTITUTION

Si par la suite d'un empêchement le Loueur se voyait dans l'impossibilité d'honorer son contrat de location, il s'oblige à rechercher un gîte de substitution pour le réservant, dans un secteur de 20 km à vol d'oiseau aux alentours, dans un gîte

ayant la même capacité d'accueil, et offrant les mêmes éléments qualitatifs d'hébergement savoir : Une place de parking, une terrasse, une cuisine équipée, un accès à la piscine, deux chambres et deux salles de bains.

Le réservant, en signant les présentes, donne son accord irrévocable à la proposition qui pourra être faite par le loueur.

14. MODIFICATION D'UN ELEMENT SUBSTANTIEL

Lorsque, avant la durée prévue, la date prévue du début du séjour, le Loueur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat. Le réservant peut et après avoir été informé par le loueur, par lettre recommandée avec accusé de réception, soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, soit accepter la modification ou la substitution de lieux de séjour proposés par le loueur. Toute diminution de prix de la location de substitution vient en déduction des sommes restantes, éventuellement dues par le réservant. Et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début du séjour.

15. RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations qu'il fournit lors de son inscription. Ou à tout autre moment sont exactes et complètes. Il est de sa responsabilité de s'assurer que les coordonnées qu'il communique lors de sa réservation sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation dans l'hypothèse où il ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter. Le Loueur. Pour le bon suivi du dossier, le client s'oblige à informer immédiatement le loueur de toute modification des informations fournies lors de son inscription.

16. RESPONSABILITE DU LOUEUR

Le Loueur répond de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de location. Il ne peut être tenu responsable des cas fortuits des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation ou au déroulement du séjour du locataire.

CONDITIONS GENERALES RELATIVES A LA LOCATION

17. DUREE DU CONTRAT

Le contrat de location est consenti pour une durée fixée aux CONDITIONS PARTICULIERES du contrat de location. Cette durée est ferme. En cas de départ anticipé, aucune réduction du prix de la location ne sera accordée.

Sauf information et accord préalable du Loueur pour proroger la durée de location, le locataire ne peut se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux après la fin de location. Tout maintien dans les lieux sans accord du Loueur donne lieu à une indemnité pénale correspondant au tarif journalier de location majoré de 25% par jour de retard, sans préjudice de tout recours, notamment en raison de préjudices en cascade lié à la relocation du gîte.

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire s'oblige à prévenir le loueur.

A défaut de précision dans les conditions particulières :

- Plage horaire d'arrivée : entre 16h00 et 18h00
- Horaire de départ et d'état des lieux de sortie : 11h00
-

18. LOYER, CHARGES ET DEPOT DE GARANTIE

18.1. Le montant du loyer, des charges, du dépôt de garantie, sont indiqués au chapitre Loyer / charges du contrat de location.

18.2. Un chèque correspondant au dépôt de garantie sera adressé par voie postale ou un virement sera réalisé une semaine avant la remise des clefs. Le montant du dépôt de garantie est précisé aux conditions particulières, il est majoré de 300 € au cas de présence d'un animal domestique.

18.3. Le dépôt de garantie restera acquis au Loueur, à concurrence des sommes dues par le Locataire, en cas de non restitution du logement dans un état non conforme à celui dans lequel il lui a été délivré ou de dégradation du mobilier mis à disposition du Locataire, et ce tel que mentionné au présent contrat. Le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être utilisé pour prolonger la période de location.

Les chèques de dépôt de garantie ne seront pas encaissés et seront restitués au Locataire dans les huit jours qui suivent la fin de la location sous réserve d'impayé, de non-dégradation, détérioration, du logement et du mobilier le composant et du ménage à leur charge non exécuté.

18.4. La taxe de séjour due sur la commune de Cadalen sera payée en supplément du loyer.

19. CAPACITE - UTILISATION

Le présent contrat est établi pour un gîte d'une capacité maximum de 7 personnes, dont 1 bébé.

Ce nombre ne pourra en aucun cas être supérieur sans l'accord préalable du Loueur.

Toute sous-location est strictement interdite.

Le logement loué ne constitue en cas la résidence principale du Locataire.

Le Locataire autorisera que soient faites les réparations ou travaux incombant au Loueur dont l'urgence apparaîtrait pendant la période d'occupation.

Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. En outre, il est interdit de fumer à l'intérieur.

Le Locataire s'engage à rendre les lieux dans l'état ou il l'avait trouvé et à assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant sur la propriété du Gîte sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents.

20. ETAT ET PROPRETE DES LIEUX

Un inventaire est établi en commun et signé par le Locataire et le Loueur ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Les réserves éventuelles sont portées sur l'inventaire signé par les parties. Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au Loueur dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Au moment de la restitution du logement, les parties examineront le logement et les objets le composant, afin de vérifier s'il n'a pas subi de dégradations, afin de faire la comparaison avec l'inventaire.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Locataire pendant la période de location. Le Locataire peut exiger un complément de nettoyage à l'arrivée s'il estime que la propreté n'est pas satisfaisante.

Le descriptif des éléments relatifs à la propreté est précisé au sein du règlement intérieur auquel le locataire s'oblige à se référer.

Si un état de saleté est constaté, le dépôt de garantie pourra être engagé.

21. DEGRADATION

Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage, et, dans le cas où quelques-uns seraient

détériorés, cassés, ou auraient disparu, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ; le prix du remplacement sera payé par le Locataire au Loueur qui lui indiquera le coût.

Le Locataire est responsable de toute casse ou détérioration et des dommages qui pourraient être causés, en raison notamment de mauvaise manipulation des appareils ou des installations.

Le Locataire sera tenu responsable de tous les dégâts survenus dans le logement dus à son inattention (fenêtres, portes restés ouvertes, etc.).

Le Loueur dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les lieux loués.

22. SERVICES INCLUS

Les lits sont faits à l'arrivée du locataire.

Lit bébé parapluie, chaise haute, rehausseur et baignoire plastique fournis si besoin.

Le linge de toilette, kit de nettoyage et torchons sont fournis.

Une borne électrique pour recharger votre véhicule est à disposition sur le parking

23. ASSURANCE

Le Loueur décline toutes responsabilités concernant les risques locatifs courus par les objets mobiliers et effets personnels du Locataire, particulièrement en cas d'incendie ou de vols.

Le Locataire est responsable de tous dommages survenant de son fait, il est tenu de souscrire un contrat d'assurances type villégiature pour ces différents risques.

Lors de son entrée dans les lieux une attestation d'assurance pourra lui être réclamée, à défaut de laquelle il s'oblige à attester sur l'honneur être couvert pour l'ensemble des risques.